



Nom et prénom : _____

No candidat : _____

EXAMEN DE MATURITE 2021
OPTION COMPLEMENTAIRE ECONOMIE ET DROIT
DROIT
DONNEE

Durée : 2 heures

Matériel autorisé : Calculatrice
Code des obligations
Code civil suisse

Table des matières :

Droit

Problème	Sujet	Durée estimée	Points attribués
N°1	Droit des personnes	10 minutes	9
N°2	Droit de la famille	20 minutes	15
N°3	Droit des obligations	15 minutes	12
N°4	Droit du travail	75 minutes	15
TOTAL		120 minutes	51

Consignes :

- Utilisez les feuilles d'examen officielles incluses dans le dossier (format A3).
- Détaillez tous vos calculs.
- Les feuilles de brouillon que vous utiliserez (format A4) sont à remettre à la fin de l'examen.
- La donnée doit également être rendue.
- Notez bien vos nom, prénom et numéro de candidat sur la donnée et sur chaque feuille de réponses.
- Veillez bien à faire deux dossiers séparés pour l'économie et le droit.

Si un article de loi vous est demandé, vous devez le mentionner avec précision en écrivant le numéro d'article, éventuellement l'alinéa et la lettre, ainsi que le texte légal dans lequel il se trouve. Si cette information n'est pas donnée, aucun point ne sera attribué.

Example: JUSTE: art. 333a al.1 let. a CO FAUX: art. 333 /1

PROBLEME N°1 : Droit des personnes

1. Considérez la capacité civile inconditionnelle.
 - a. Quelles conditions faut-il remplir pour en disposer ?
 - b. Citez 3 actes où ces personnes disposent de cette capacité civile inconditionnelle et illustrez à l'aide d'un exemple pour chaque acte.

2. Mathilde est une enfant de quatre ans qui fait constamment des bêtises. Un jour, pendant que sa maman regardait sa série préférée, Mathilde accède à la cuisinière à gaz et réussit à ouvrir le gaz. Finalement, 3 voisins sont intoxiqués et ils se demandent s'ils peuvent agir contre Mathilde.

Étant donné qu'elle est mineure, doit-elle répondre lui-même de ses actes ? Qui porte la responsabilité ? Argumentez en vous appuyant sur le CC.

PROBLEME N°2 : Droit de la famille

Marie Nière et Henri Car décident de divorcer après 20 ans de mariage.

- a. Veuillez établir la répartition des biens en sachant que les époux se sont mariés sous le régime ordinaire.
- b. Henri pensait à l'époque rédiger un contrat de mariage avec un régime en séparation de biens qui mentionnerait, entre autres, que les biens acquis en commun soient répartis proportionnellement à l'apport. Effectuez la répartition en séparation de biens pour prouver à Henri qu'il se trompait.

Voici les informations nécessaires :

Marie :

- Patrimoine avant le mariage CHF 90'000.-
- Epargne durant le mariage CHF 48'000.-
- Revenus de l'appartement reçu de ses parents CHF 18'000.-
- Héritage de son grand père CHF 20'000.-

Henri :

- Patrimoine avant le mariage CHF 70'000.-
- Epargne durant le mariage CHF 150'000.-
- Il a intégralement utilisé l'héritage de sa tante Gertrude pour acheter durant le mariage un bateau de CHF 160'000.-

A noter qu'ils ont acquis en commun une maison familiale d'une valeur de CHF 800'000.- financée à hauteur de 40% par Henri et 60% par Marie ainsi qu'une voiture estimée à CHF 30'000.- payée intégralement par Marie.

PROBLEME N°3 : Droit des obligations

1. Dans le droit de vente, l'erreur essentielle peut porter sur des défauts cachés, de même, le dol sur des défauts dissimulés. En imaginant que vous ayez acheté un bien immobilier, expliquez en quoi consiste les notions de défauts cachés et de défauts dissimulés et illustrez à l'aide d'un exemple pour chaque.

Veillez répondre brièvement aux cas suivants en mentionnant la référence juridique et en argumentant quelque peu.

1. Rodolphe a économisé durant de nombreuses années afin d'acquérir un appartement. Il trouve celui de ses rêves et signe le contrat de vente établi par le promoteur immobilier. Qu'en pensez-vous ?
2. Corinne, 19 ans, est étudiante de 1^{ère} en droit à l'université de Neuchâtel. Elle vient de gagner CHF 200'000.- à la loterie. Pour se faire plaisir, elle décide de s'acheter une voiture, bien qu'il n'y connaisse absolument rien. Au garage « Bonnes affaires », elle opte pour une très vieille Renault Twingo, avec 100'000 kilomètres qu'elle paye CHF 45'000.-. Deux jours plus tard, fière de montrer sa voiture à ses parents, ceux-ci lui indiquent qu'elle a payé un prix beaucoup trop élevé. Que peut-elle faire ?

PROBLEME N°4 : Droit du travail

Veillez résoudre le cas ci-dessous en utilisant le syllogisme et en veillant bien à mentionner les bases légales.

Ali Baba est employé dans une station essence. Il rentre d'un service militaire qui a duré une vingtaine de jours. Deux semaines après son retour il est surpris par son patron en train fumer une cigarette dans les toilettes. Le règlement de l'entreprise mentionnait bien, que pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans tout le bâtiment ainsi que dans un certain périmètre. Ali avait déjà été averti auparavant, juste avant son service militaire alors qu'il fumait derrière le bâtiment. Son employeur a résilié son contrat avec effet immédiat pour juste motif. Quel est votre avis sur cette situation ?